



30 mars 2023, Racine

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

MÉMOIRE - Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford

Bonjour,

Nous avons assisté aux 3 séances de consultations publiques, avons posé des questions pour clarifier certains points et avons lu toute la documentation déposée au dossier. Notre position est maintenant très claire et c'est la raison pour laquelle nous déposons aujourd'hui ce mémoire. L'agrandissement du parc national du Mont-Orford représente un enjeu majeur pour la sécurité routière dans notre secteur, autant pour nos clients qui devront circuler sur la route 222 pour accéder au parc, que pour les automobilistes qui auront à circuler sur la route 222 entre l'entrée principale du nouveau camping du parc national ou l'entrée du stationnement de la paroi du Lac Larouche et de celle du Camping Plage McKenzie. Selon l'étude de circulation, de sécurité et de visibilité commandée par la SÉPAQ auprès de la firme EXP, il est projeté qu'il y aura une augmentation de plus de 20% (21,9%) de la circulation estivale en période de pointe à la hauteur de notre camping sur la route 222 en 2029.

Après tout le travail effectué dans les 30 dernières années afin d'augmenter la sécurité routière aux abords du Camping Plage McKenzie, nous voilà de nouveau concerné par cet enjeu. Nous vous invitons à prendre connaissance des arguments et de nos demandes décrits ci-dessous :

CONSIDÉRANT QUE nous sommes situés à moins de 2,5 km de l'entrée projeté du stationnement de la Paroi du lac Larouche (entrée #1, voir annexe 1).

- Il est difficile d'évaluer exactement à quel endroit le nouveau stationnement de la Paroi du Lac Larouche sera situé, mais en se basant sur les cartes actuellement disponibles nous évaluons que nous sommes à environ 2,5 km de la nouvelle

entrée pour accéder à la Paroi du Lac Larouche et du chemin d'accès du nouveau camping. (Voir annexe 1.1)

- Il est important de prendre en considération cette proximité, puisqu'elle influencera grandement le désir de nos campeurs de se rendre au parc.

CONSIDÉRANT QUE la très grande majorité de notre clientèle, composée de jeunes familles sportives et adeptes de plein air, voudra se rendre au Parc pour profiter des sentiers de vélo et de randonnée pédestre.

CONSIDÉRANT QUE l'option que le parc nous a proposée pour notre clientèle, soit de les faire passer par le Chemin des Baies et le Chemin J.-Armand Bombardier, n'est pas une option sécuritaire puisqu'elle implique quand même un passage sur la route 222 et qu'elle représente un parcours de près de 4 km à l'aller (Voir annexe 2 et 2.2).

- Il est important de comprendre que l'option d'utiliser le chemin J.-Armand Bombardier pour se rendre à l'accès piétonnier du camping reste un trajet risqué puisqu'il implique de circuler sur la route 222 à deux reprises. De plus considérant que cette option représente un trajet de près de 4km nous sommes convaincus que plusieurs de nos clients préféreront utiliser le chemin plus court et plus direct de la route 222 jusqu'aux entrées principales (#1 et #2) de l'agrandissement qui représente un trajet de 2,5 km.

CONSIDÉRANT QU'en haute saison nous pouvons avoir près de 900 personnes en hébergement sur notre camping, ce qui représente un nombre d'utilisateurs potentiels plus important que si nous mettons ensemble tous les types d'hébergements qui seront offerts dans l'agrandissement du Parc. Pourtant aucune mesure n'a été pensée pour assurer leur sécurité pour accéder au Parc.

- Le Camping Plage McKenzie possède 275 sites de camping. En haute saison nous avons un taux d'occupation de 100%. Étant un camping très familial, nous estimons à 3,3 le nombre moyen de personnes par site sur notre camping. Ce qui nous donne un bassin d'un peu plus de 900 personnes sur le Camping Plage McKenzie en haute saison.
- En calculant tous les hébergements qui seront éventuellement offerts dans l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford nous arrivons à +/- 237 sites d'hébergement. Voici le détail du calcul :
 - 1 camping avec services (maximum de 200 sites) + 10 chalets (secteur des cascades)
 - 7 camps rustiques (secteur du Lac Fontaine)
 - 10 refuges + camping rustique (le long des sentiers pédestres)
 - 1 pavillon de séjour + 10 chalets (secteur du Lac Mont-joie)

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de l'agrandissement du parc représente un recul important sur les efforts effectués dans les dernières années pour augmenter la sécurité des citoyens circulant sur la route 222 aux abords du Camping Plage McKenzie de même que pour nos clients ayant à traverser la route 222.

- Cela fait plus de 30 ans que le Camping Plage McKenzie fait de la pression auprès des instances gouvernementales pour améliorer la sécurité des usagers de la route et des usagers du camping qui doivent utiliser la traverse piétonne située sur la route 222 devant le Camping Plage McKenzie.
- De nombreux accidents ont eu lieu, mais heureusement aucun de tragique.
- Dans les dernières années, nous avons réussi à avoir une diminution de la limite de vitesse dans notre secteur de même que de la signalisation pour notre traverse piétonne, mais avec l'augmentation prévue de la circulation et avec les mesures prises par la SEPAQ pour protéger leur clientèle (passerelle aérienne et tunnel souterrain) nous questionnons la sécurité des mesures implantées dans le secteur du Camping Plage McKenzie.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a lui-même mentionné dans le projet d'agrandissement qui a été déposé au BAPE, que la route 222 est considérée comme dangereuse et "non conviviale" aux cyclistes. Pourtant le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la Sépaq suggèrent à nos clients d'emprunter la route 222 à pied ou en vélo pour se rendre au Parc.

CONSIDÉRANT QU'il est prévu dans le projet d'agrandissement à la fois un tunnel et une passerelle pour permettre à la clientèle de la SÉPAQ de traverser la route 222 en toute sécurité, mais qu'on demande à notre clientèle de la traversée uniquement à l'aide d'une traverse piétonne.

CONSIDÉRANT QUE les chiffres apportés par le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en audience publique montrant une augmentation de la circulation automobile de 4% représentent l'augmentation due uniquement à l'agrandissement du Parc national. En combinant ces chiffres à l'augmentation déjà prévue de la circulation en 2029 on remarque que l'augmentation estivale projetée devant le Camping Plage McKenzie sera plutôt de l'ordre de 21.9%. Rappelons-nous, 21.9% d'une route qui est déjà considérée comme dangereuse selon le Ministère.

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà un ancien sentier de motoneige nous reliant au futur stationnement de la Paroi du Lac Larouche (Voir annexe 3).

CONSIDÉRANT Que la SÉPAQ souhaite mettre de l'avant le transport alternatif tel que mentionné lors des audiences du BAPE.

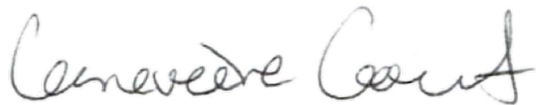
CONSIDÉRANT QU'il y aura déjà d'importants travaux d'effectués par la SÉPAQ dans le secteur pour la création d'un réseau de piste de vélo de montagne. L'ajout d'un sentier de 2,5 km pour assurer la sécurité de près de 900 personnes représente un travail négligeable sur l'ensemble des travaux.

Nous demandons au BAPE de considérer les demandes suivantes :

- La création d'un accès cyclable entre le Camping Plage McKenzie et le stationnement de la paroi du Lac Larouche (Entrée #1) afin d'assurer la sécurité des nombreux citoyens québécois qui séjournent au Camping Plage McKenzie l'été et qui voudront se rendre au parc.
- La réévaluation de la sécurité de notre traverse piétonne considérant l'augmentation de la circulation projetée.
- L'agrandissement de la zone de 70 km/h située près du chemin des Baies jusqu'à l'entrée du stationnement de la paroi du Lac Larouche.

Historique du camping

Le Camping Plage McKenzie existe depuis plus de 50 ans. Il fait partie du décor et des souvenirs de nombreux estriens. Au fil des années, le camping a évolué, mais il a toujours été présent des deux côtés de la route 222. Il est la propriété de la famille Desautels depuis plus de 40 ans. La notoriété du Camping Plage McKenzie autant auprès des campeurs que de l'industrie du camping est très forte. Le Camping a d'ailleurs remporté le titre de Camping de l'année en 2019.



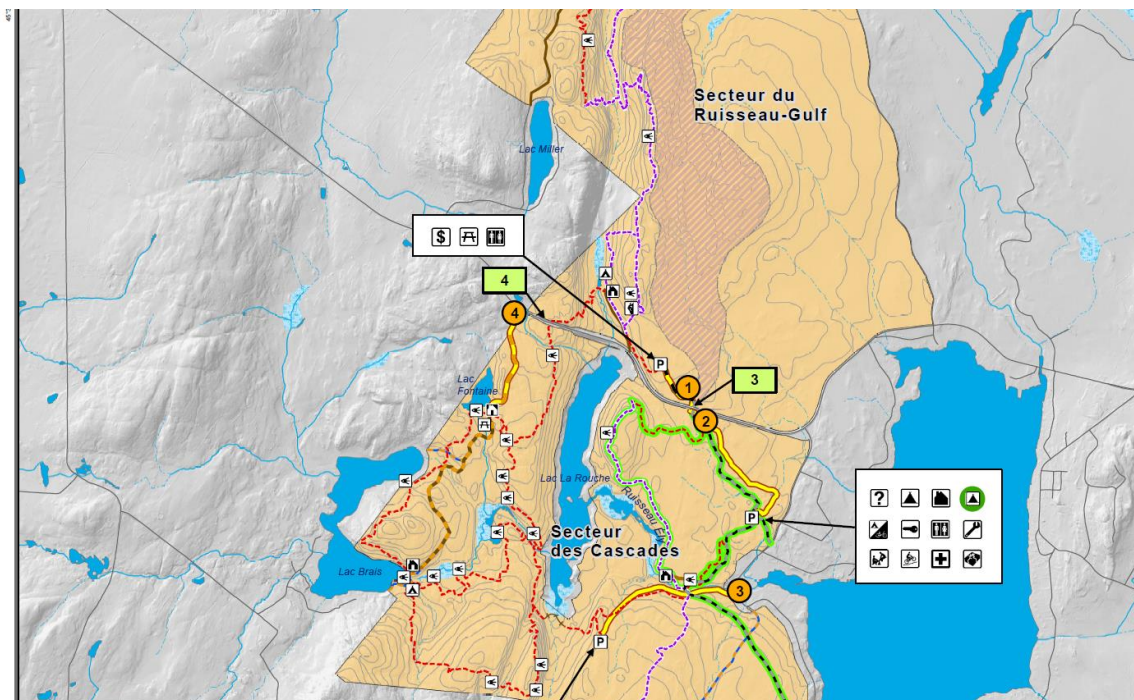
Geneviève Goulet, gestionnaire
Camping Plage McKenzie



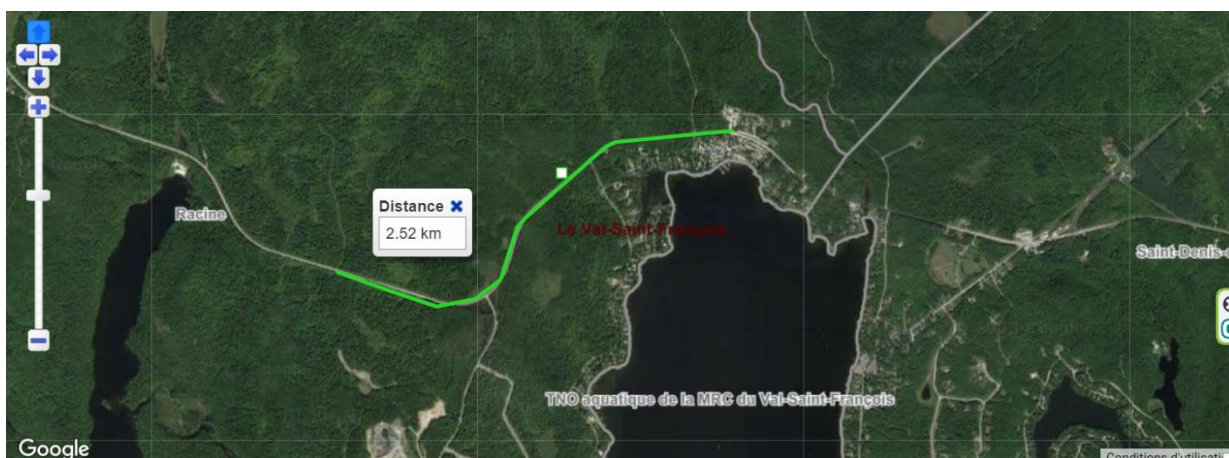
Simon Desautels, propriétaire
Camping Plage McKenzie

Annexes

Annexe 1 – Carte de l'agrandissement du territoire du Parc Nation du Mont-Orford (DA4)



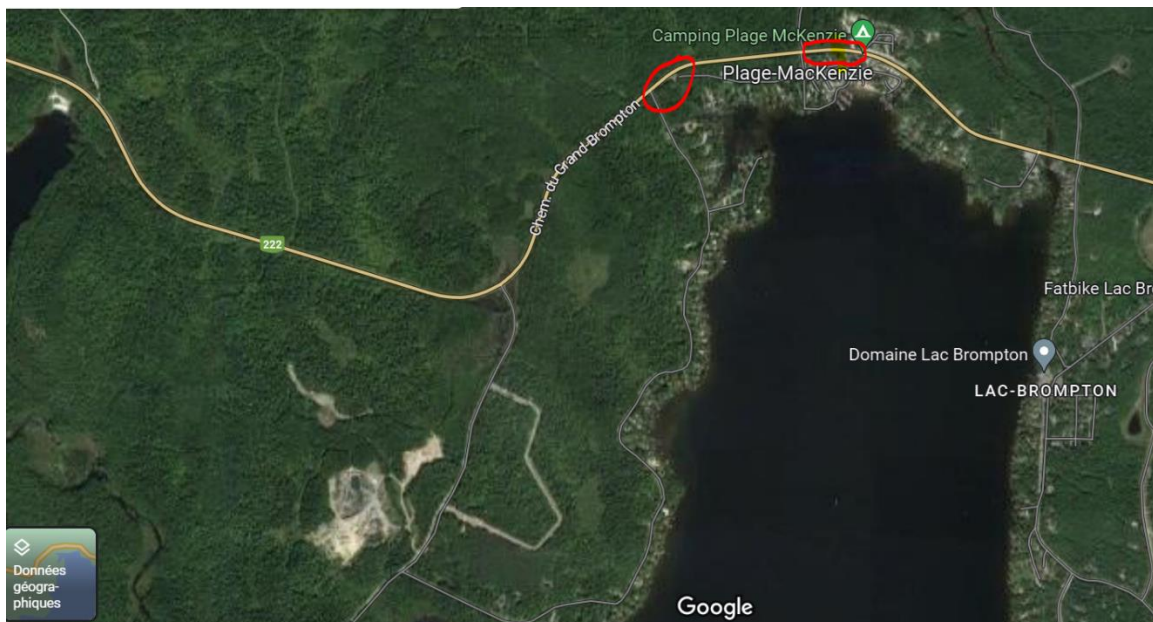
Annexe 1.1 – Évaluation de la distance entre l'entrée du Camping Plage McKenzie et les entrées #1 et #2 de l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford



Annexe 2 – Trajet proposé par le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour que nos campeurs puissent rejoindre l'agrandissement du parc



Annexe 2.2 – Zone où la circulation sur la route 222 est obligatoire dans le trajet proposé par le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs



Annexe 3 – Carte de l'ancienne piste de motoneiges

